

Conférence de révision du Statut de Rome

Distr.: générale
30 mai 2010

FRANÇAIS
Original: anglais

Kampala
31 mai – 11 juin 2010

Bilan de la justice pénale internationale

Paix et justice

Modèle de document

1. Format

Débat

2. Participants

Animateur : M. Kenneth Roth (Directeur exécutif de Human Rights Watch)

Panélistes

- M. David Tolbert (Président du Centre International pour la Justice Transitionnelle)
- M. James LeMoyne (ancien Conseiller spécial pour la Colombie auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; a participé aux processus de Colombie, El Salvador, Guatemala, Haïti, Irlande du Nord, Nicaragua et ex-Yougoslavie)
- M. Barney Afako (Conseiller juridique auprès du Médiateur en chef des négociations du processus de paix en Ouganda)
- M. Chhang Youk (Directeur du Centre de documentation du Cambodge, une ONG qui a joué un rôle clé pour documenter les crimes des Khmer Rouge)

3. Programme de travail provisoire

Introduction de l'animateur (15 minutes)

Intervention des panélistes (1 heure)

Questions, réponses et commentaires de la salle et des panélistes (1 heure et 30 minutes). Il est prévu de réserver cette partie à l'interaction entre les panélistes et les participants, avec la possibilité de faire de brefs commentaires. Les premières 45 minutes seront réservées à l'interaction entre les États Parties.

Résumé de l'animateur (15 minutes)

4. Résultat escompté

Résumé de l'animateur

5. Documents de travail

- L'importance de la justice pour assurer la paix (M. Juan Méndez – ancien président du Centre international pour la justice transitionnelle et professeur invité du American University Washington College of Law)
- Gérer les défis de l'intégration des efforts de justice et des processus de paix (Mme Priscilla Hayner, ancienne Directrice du Programme Paix et Justice du Centre International pour la Justice Transitionnelle)
- Confronter l'impunité : le rôle des Commissions de vérité dans la réconciliation et l'unité nationale (Mme Yasmin Sooka, membre des Commissions de vérité et de réconciliation de l'Afrique du Sud et de la Sierra Leone; juriste, conseillère dans différents processus de paix comme au Libéria et en Afghanistan)
- Réflexions sur le rôle des victimes dans les processus de justice transitionnelle en Amérique latine (Mme Katya Salazar Luzula – Directrice exécutive de la fondation Due Process of Law)

6. Documents supplémentaires

D'autres contributions ont été reçues faisant part d'expériences en matière de paix et de justice et des enseignements qui en ont été tirés :

- Déclaration ministérielle du Réseau de la sécurité humaine sur la paix et la justice (Réseau de la sécurité humaine)
- Justice transitionnelle en Colombie, justice and la paix par le droit : expérience de la vérité, de la justice et des réparations (Colombie)
- Déclaration de Nuremberg sur la paix et la justice (Allemagne, Finlande et Jordanie)
- Au-delà de la dichotomie paix contre justice : lutter contre l'impunité dans un contexte de consolidation de la paix (Pays-Bas)
- Assumer le passé lors des négociations de paix (Suisse)
Mission : rendre la justice. Les Commissions de vérité et la justice pénale (Amnesty International)
- Bilan : paix et justice (David Tolbert, Président du Centre International pour la Justice Transitionnelle)
- Chapitre 9 – Vingt-mille enfants enlevés en Ouganda, extrait de « A Billion Lives » (Un milliard de vies) (Jan Egeland, ancien Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires de l'ONU et ancien Coordonnateur des secours d'urgence de l'ONU)

7. Informations complémentaires

Définition du sujet

- Le préambule du Statut de Rome reconnaît le lien qui existe entre la paix et la justice; il énonce que « des crimes graves menacent la paix, la sécurité et le bien-être du monde » et affirme que les États Parties sont « déterminés à mettre un terme à l'impunité des auteurs de ces crimes et à concourir ainsi à la prévention de nouveaux crimes ».
- Depuis l'adoption du Statut, ce lien important entre la paix et la justice est de plus en plus reconnu. En septembre 2009, le Secrétaire général de

l'Organisation des Nations Unies Ban Ki-moon a reconnu que le débat n'oppose plus la paix à la justice, mais la paix et le type de justice qu'il faut choisir. En outre, le Secrétaire général a fréquemment déclaré que « la paix et la justice vont de pair ». En effet, les amnisties, qui ont pu, dans le passé, être perçues comme le prix à payer pour obtenir la paix, ne sont plus considérées comme une solution acceptable pour les crimes les plus graves.

- Mais la recherche de la paix et de la justice, conjointement, a aussi suscité des défis. Même s'ils se complètent à long terme, à court terme, des tensions se sont soulevées entre les efforts pour assurer la paix et ceux pour assurer l'imputabilité des crimes internationaux. Ces tensions doivent être gérées avec grand soin, en tirant parti des enseignements du passé.
- Les individus soupçonnés d'avoir été impliqués dans la commission de crimes internationaux peuvent parfois avoir un rôle inévitable à jouer dans les négociations de paix et dans le cadre de la consolidation de la paix. Dans certains cas, il peut s'avérer difficile d'obtenir leur consentement pour mettre fin à un conflit lorsqu'ils sont menacés de poursuites, alors que dans d'autres cas, ces poursuites peuvent en fait y contribuer. La question peut se poser de savoir à quel moment faire intervenir la responsabilité, et quels autres types de responsabilité conviennent selon les situations. Il peut également s'avérer compliqué de coordonner les efforts des intervenants politiques et judiciaires indépendants avec les intérêts des victimes et les stratégies des gardiens de la paix et artisans de la paix internationaux.
- Il n'existe pas de solution simple ou de solution toute faite à ces défis. Lors de la session du bilan « Paix et Justice », nous espérons tirer les enseignements des expériences du passé sur ce qui peut être fait pour gérer les tensions qui peuvent survenir entre ces deux objectifs importants et complémentaires.

Sous-sujets

- L'importance de la justice pour assurer la paix : le rôle que peuvent jouer les mécanismes de justice internationale pour faciliter les processus de paix et les transitions.
- Gérer les défis de l'intégration des efforts de justice et des processus de paix : les voies par lesquelles la responsabilité et les efforts de paix peuvent être intégrés, et les défis soulevés.
- Processus de vérité et de réconciliation comme complément à la justice pénale : le rôle que les processus de vérité et de réconciliation peuvent jouer pour compléter les mécanismes formels de justice pénale et contribuer à assurer la paix.
- Sauvegarder les intérêts des victimes : défis pour sauvegarder les intérêts des victimes dans toute situation post-conflit.

Suivi

- Il est prévu de publier les documents de travail, les présentations de l'orateur principal et des panelistes, ainsi que le résumé de l'animateur.
- Pour se réserver la possibilité de poursuivre les débats sur le sujet dans le cadre de forums appropriés, le rapport adopté par la Conférence de révision doit comprendre une référence factuelle à l'évènement.